

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET :	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION
-----------------------	---

POSTE COMPTABLE DE : SAINT-BRIEUC MUNICIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49

Budget Primitif

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

ANNEE 2019

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

pages			
I Informations générales			
Modalités de vote du budget			
II Présentation générale du budget			
A1 - Vue d'ensemble - Sections			
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres			
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres			
B1 - Balance générale du budget - Dépenses			
B2 - Balance générale du budget - Recettes			
III Vote du budget			
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses			
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes			
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses			
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes			
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles			
IV - Annexes		Jointes	Sans objet
A - Eléments du bilan			
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie			
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette			
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux			
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours			
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture			
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes			
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements			
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations			
A3.2 - Etalement des provisions			
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses			
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes			
A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)			
A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)			
A6 - Etat des charges transférées			
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers			
B - Engagements hors bilan			
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie			
B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt			
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget			
B1.4 - Etat des contrats crédit-bail			
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé			
B1.6 - Etat des autres engagements donnés			
B1.7 - Etat des engagements reçus			
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents			
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents			
C - Autres éléments d'informations			
C1.1 - Etat du personnel			
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie			
C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)			
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)			
D Arrêté et signatures			
D - Arrêté et signatures			

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements

comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (3)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (4).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (5) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- ~~- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;~~
- ~~- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.~~

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

II
A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	18 666 000,00	18 666 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		18 666 000,00	18 666 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	21 659 000,00	21 659 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		21 659 000,00	21 659 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	40 325 000,00	40 325 000,00
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	2 438 000,00		3 704 000,00	3 704 000,00	3 704 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 948 000,00		3 197 000,00	3 197 000,00	3 197 000,00
014	Atténuations de produits	680 000,00		628 000,00	628 000,00	628 000,00
65	Autres charges de gestion courante	73 000,00		73 000,00	73 000,00	73 000,00
Total des dépenses des services		6 139 000,00		7 602 000,00	7 602 000,00	7 602 000,00
66	Charges financières	1 111 000,00		1 286 000,00	1 286 000,00	1 286 000,00
67	Charges exceptionnelles	60 000,00		59 000,00	59 000,00	59 000,00
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues	80 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 390 000,00		9 027 000,00	9 027 000,00	9 027 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	4 981 000,00		5 461 000,00	5 461 000,00	5 461 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	3 169 000,00		4 178 000,00	4 178 000,00	4 178 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		8 150 000,00		9 639 000,00	9 639 000,00	9 639 000,00
TOTAL		15 540 000,00		18 666 000,00	18 666 000,00	18 666 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

18 666 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
013	Atténuations de charges	30 000,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	13 674 000,00		16 325 000,00	16 325 000,00	16 325 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation	34 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	319 000,00		334 000,00	334 000,00	334 000,00
Total des recettes de gestion courante		14 057 000,00		16 727 000,00	16 727 000,00	16 727 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		14 057 000,00		16 727 000,00	16 727 000,00	16 727 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	1 483 000,00		1 939 000,00	1 939 000,00	1 939 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 483 000,00		1 939 000,00	1 939 000,00	1 939 000,00
TOTAL		15 540 000,00		18 666 000,00	18 666 000,00	18 666 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

18 666 000,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

7 700 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
20	Immobilisations incorporelles	249 000,00		617 000,00	617 000,00	617 000,00
21	Immobilisations corporelles	272 000,00		523 000,00	523 000,00	523 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	11 543 000,00		13 558 000,00	13 558 000,00	13 558 000,00
	Total des opérations d'équipement			14 698 000,00	14 698 000,00	14 698 000,00
	Total des dépenses d'équipement	12 064 000,00		14 698 000,00	14 698 000,00	14 698 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement			15 000,00	15 000,00	15 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 831 000,00		4 710 000,00	4 710 000,00	4 710 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	3 831 000,00		4 725 000,00	4 725 000,00	4 725 000,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	15 895 000,00		19 423 000,00	19 423 000,00	19 423 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	1 483 000,00		1 939 000,00	1 939 000,00	1 939 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	600 000,00		297 000,00	297 000,00	297 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 083 000,00		2 236 000,00	2 236 000,00	2 236 000,00
	TOTAL	17 978 000,00		21 659 000,00	21 659 000,00	21 659 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEEES

21 659 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement	767 000,00		860 000,00	860 000,00	860 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 834 400,00		10 566 000,00	10 566 000,00	10 566 000,00
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement			11 426 000,00	11 426 000,00	11 426 000,00
	Total des recettes d'équipement	8 601 400,00		11 426 000,00	11 426 000,00	11 426 000,00
10	Dot., fonds divers et réserves	1 000,00				
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus	25 600,00				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)(5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	600 000,00		297 000,00	297 000,00	297 000,00
	Total des recettes financières	626 600,00		297 000,00	297 000,00	297 000,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
	Total des recettes réelles d'investissement	9 228 000,00		11 723 000,00	11 723 000,00	11 723 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	4 981 000,00		5 461 000,00	5 461 000,00	5 461 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	3 169 000,00		4 178 000,00	4 178 000,00	4 178 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	600 000,00		297 000,00	297 000,00	297 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	8 750 000,00		9 936 000,00	9 936 000,00	9 936 000,00
	TOTAL	17 978 000,00		21 659 000,00	21 659 000,00	21 659 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEEES

21 659 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT (8)**

7 700 000,00

- (1) cf IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
- (5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 704 000,00		3 704 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 197 000,00		3 197 000,00
014	Atténuations de produits	628 000,00		628 000,00
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	73 000,00		73 000,00
66	Charges financières	1 286 000,00		1 286 000,00
67	Charges exceptionnelles	59 000,00		59 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		4 178 000,00	4 178 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues	80 000,00		80 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		5 461 000,00	5 461 000,00
	Dépenses d'exploitation - Total	9 027 000,00	9 639 000,00	18 666 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**18 666 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	15 000,00	1 501 000,00	1 516 000,00
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	4 710 000,00		4 710 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	617 000,00		617 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	523 000,00		523 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	13 558 000,00	438 000,00	13 996 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières		297 000,00	297 000,00
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	19 423 000,00	2 236 000,00	21 659 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**21 659 000,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	38 000,00		38 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	16 325 000,00		16 325 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée		438 000,00	438 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation	30 000,00		30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	334 000,00		334 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		1 501 000,00	1 501 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation - Total	16 727 000,00	1 939 000,00	18 666 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 18 666 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	860 000,00		860 000,00
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 566 000,00		10 566 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours		297 000,00	297 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	297 000,00		297 000,00
28	Amortissements des immobilisations		4 118 100,00	4 118 100,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		59 900,00	59 900,00
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		5 461 000,00	5 461 000,00
	Recettes d'investissement - Total	11 723 000,00	9 936 000,00	21 659 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

AFFECTATION AU COMPTE 106

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 21 659 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe Iv-A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 438 000,00	3 704 000,00	3 704 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergi	319 300,00	416 700,00	416 700,00
6062	Produits de traitement	39 000,00	54 000,00	54 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équ	48 390,00	57 500,00	57 500,00
6064	Fournitures administratives	2 600,00	3 750,00	3 750,00
6066	Carburants	56 800,00	58 000,00	58 000,00
6068	Autres matières et fournitures	227 100,00	217 360,00	217 360,00
611	Sous traitance générale	7 500,00	38 200,00	38 200,00
6132	Locations immobilières	300,00	350,00	350,00
6135	Locations mobilières	18 000,00	33 800,00	33 800,00
6137	Redevances, droits de passage et servit	1 060,00	700,00	700,00
61521	Entretien sur batiments publics	9 840,00	12 840,00	12 840,00
61523	Entretien et reparation reseaux	30 700,00	50 700,00	50 700,00
61528	Entretien et reparation autres	3 200,00	3 400,00	3 400,00
61551	Matériel roulant	50 900,00	78 500,00	78 500,00
61558	Autres biens mobiliers	41 500,00	33 000,00	33 000,00
6156	Maintenance	47 270,00	63 250,00	63 250,00
6168	Autres	26 950,00	17 900,00	17 900,00
617	Etudes et recherches	125 000,00	129 900,00	129 900,00
618	Divers	198 720,00	160 510,00	160 510,00
6226	Honoraires	11 450,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	30 000,00	10 000,00	10 000,00
6228	Divers	1 700,00		
6231	Annonces et insertions	7 300,00	11 000,00	11 000,00
6236	Catalogues et imprimés	14 250,00	56 500,00	56 500,00
6241	Transports sur achats	300,00	250,00	250,00
6244	Transports administratifs	500,00	250,00	250,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	500,00	500,00
6255	Frais de déménagement	500,00	500,00	500,00
6256	Missions	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	2 250,00	1 200,00	1 200,00
6261	Frais d'affranchissement	2 600,00	27 400,00	27 400,00
6262	Frais de télécommunications	39 500,00	43 140,00	43 140,00
627	Services bancaires et assimilés	27 000,00	27 000,00	27 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	18 150,00	17 500,00	17 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	29 000,00	29 000,00	29 000,00
6287	Remboursements de frais	2 000,00	957 000,00	957 000,00
6288	Autres	964 570,00	1 076 800,00	1 076 800,00
63512	Taxes foncières	28 100,00	9 600,00	9 600,00
6353	Impôts indirects	700,00	700,00	700,00
6358	Autres droits		1 300,00	1 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 948 000,00	3 197 000,00	3 197 000,00
6215	Personnel affecté par la collectivité d	252 150,00	301 200,00	301 200,00
6218	Autre personnel extérieur	50 000,00	320 000,00	320 000,00
6331	Versement de transport	21 650,00	22 000,00	22 000,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	6 800,00	7 000,00	7 000,00
6336	Cotisations au centre national et aux c	18 800,00	19 100,00	19 100,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assi	1 200,00	500,00	500,00
6411	Salaires, appointements, commissions de	1 382 650,00	1 383 500,00	1 383 500,00

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
6413	Primes et gratifications	365 500,00	179 650,00	179 650,00
6414	Indemnités et avantages divers	73 100,00	205 300,00	205 300,00
6415	Supplément familial	44 300,00	42 300,00	42 300,00
6451	Cotisations à l'urssaf	241 500,00	215 300,00	215 300,00
6452	Cotisations aux mutuelles	5 750,00	6 000,00	6 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	409 450,00	431 250,00	431 250,00
6454	Cotisations aux assedic	5 350,00	1 650,00	1 650,00
6458	Cotisations aux autres organismes socia	5 100,00	5 450,00	5 450,00
6471	Prestations directes	5 100,00	5 500,00	5 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	300,00	300,00
648	Autres charges de personnel	59 100,00	51 000,00	51 000,00
014 (7)	Atténuations de produits	680 000,00	628 000,00	628 000,00
706129	Reverst agence eau redev modern res col	680 000,00	628 000,00	628 000,00
65	Autres charges de gestion courante	73 000,00	73 000,00	73 000,00
6541	Creances admises en non valeur	58 000,00	58 000,00	58 000,00
6542	Creances eteintes	15 000,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		6 139 000,00	7 602 000,00	7 602 000,00
66	Charges financières (b)	1 111 000,00	1 286 000,00	1 286 000,00
66111	Intérêts de la dette	1 081 000,00	1 286 000,00	1 286 000,00
6615	Intérêts des comptes courants et des dé	30 000,00		
67	Charges exceptionnelles (c)	60 000,00	59 000,00	59 000,00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur ma	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieur	59 000,00	58 000,00	58 000,00
68	Dotations aux provisions (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
022	Dépenses imprévues (f)	80 000,00	80 000,00	80 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		7 390 000,00	9 027 000,00	9 027 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	4 981 000,00	5 461 000,00	5 461 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (11) (12)	3 169 000,00	4 178 000,00	4 178 000,00
6811	Dotations aux amortissements sur immobi	3 109 000,00	4 118 100,00	4 118 100,00
6812	Dotations aux amortissements des charge	60 000,00	59 900,00	59 900,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 150 000,00	9 639 000,00	9 639 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 150 000,00	9 639 000,00	9 639 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		15 540 000,00	18 666 000,00	18 666 000,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 666 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 6612 (8)

Montant des ICNE de l'exercice - Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	
--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	30 000,00	38 000,00	38 000,00
64198	Remboursements su rémunérations du per	30 000,00	38 000,00	38 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	13 674 000,00	16 325 000,00	16 325 000,00
704	Travaux	200 400,00	420 000,00	420 000,00
70611	Redevance assainissement collectif	11 640 000,00	14 140 000,00	14 140 000,00
706121	Redevance pour modernisation reseau col	680 000,00	628 000,00	628 000,00
7062	Redevance asst non collectif	282 200,00		
7068	Autres prestations de services	364 000,00	425 000,00	425 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturé	332 000,00	509 000,00	509 000,00
7087	Remboursements de frais	75 400,00	77 000,00	77 000,00
7088	Autres produits d'activités annexes (ce	100 000,00	126 000,00	126 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation	34 000,00	30 000,00	30 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	34 000,00	30 000,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	319 000,00	334 000,00	334 000,00
7588	Autres	319 000,00	334 000,00	334 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = 013+70+73+74+75		14 057 000,00	16 727 000,00	16 727 000,00
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		14 057 000,00	16 727 000,00	16 727 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (8) (9)</i>	1 483 000,00	1 939 000,00	1 939 000,00
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	401 000,00	438 000,00	438 000,00
777	<i>Quote part des subventions d'investisse</i>	1 082 000,00	1 501 000,00	1 501 000,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 483 000,00	1 939 000,00	1 939 000,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	15 540 000,00	18 666 000,00	18 666 000,00
--	---------------	---------------	---------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)
---	-----------------------------------

+	R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)
---	---

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	18 666 000,00
---	--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	249 000,00	617 000,00	617 000,00
2031	Frais d'études	150 000,00	510 300,00	510 300,00
2033	Frais d'insertion	4 000,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	95 000,00	101 700,00	101 700,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	272 000,00	523 000,00	523 000,00
2111	Terrains nus	40 000,00	35 600,00	35 600,00
21355	Agencements et amgts bâtiments administ	8 350,00	15 000,00	15 000,00
2154	Matériel industriel	120 500,00	292 900,00	292 900,00
2181	Installations générales, agencements, a		3 000,00	3 000,00
2182	Matériel de transport	85 975,00	75 000,00	75 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informat	13 275,00	24 300,00	24 300,00
2184	Mobilier	3 900,00	77 200,00	77 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)	11 543 000,00	13 558 000,00	13 558 000,00
2313	Constructions	38 000,00	405 250,00	405 250,00
2315	Installations , matériel et outillage t	11 505 000,00	13 152 750,00	13 152 750,00
	Total des opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	12 064 000,00	14 698 000,00	14 698 000,00

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		15 000,00	15 000,00
13111	Subvention d equipt agence de l eau		15 000,00	15 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 831 000,00	4 710 000,00	4 710 000,00
1641	Emprunts en euro	2 897 000,00	3 889 000,00	3 889 000,00
16441	Operations afferentes a emprunt	56 800,00	44 000,00	44 000,00
16449	Operations afferentes a option tirage	802 400,00	702 000,00	702 000,00
1681	Autres emprunts	74 800,00	75 000,00	75 000,00
18	Compte de liaison : affectation (Ba, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	3 831 000,00	4 725 000,00	4 725 000,00

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
----------	---	--	--	--

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES DEPENSES REELLES		15 895 000,00	19 423 000,00	19 423 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8)	1 483 000,00	1 939 000,00	1 939 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 082 000,00	1 501 000,00	1 501 000,00
139111	Amortissement subv eqpt agence eau	353 000,00	740 990,00	740 990,00
139118	Amort subv etat et etabli pub nat autres	20 100,00	20 100,00	20 100,00
13912	Régions	14 550,00	14 850,00	14 850,00
13913	Départements	38 850,00	38 850,00	38 850,00
13914	Communes	17 500,00	27 770,00	27 770,00
13915	Groupements de collectivités	115 500,00	132 740,00	132 740,00
13916	Autres établissements publics locaux	300,00	270,00	270,00
13917	Budget communautaire et fonds structure	159 300,00	160 150,00	160 150,00
13918	Autres	362 900,00	365 280,00	365 280,00
	Charges transférées	401 000,00	438 000,00	438 000,00
2315	Installations , matériel et outillage t	401 000,00	438 000,00	438 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	600 000,00	297 000,00	297 000,00
2762	Créance sur transfert de droits à déduc	600 000,00	297 000,00	297 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 083 000,00	2 236 000,00	2 236 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	17 978 000,00	21 659 000,00	21 659 000,00
---	----------------------	----------------------	----------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
21 659 000,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 =RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement	767 000,00	860 000,00	860 000,00
13111	Subvention d'equipt agence de l eau	587 300,00	300 000,00	300 000,00
1314	Communes		100 000,00	100 000,00
1315	Groupements de collectivités	179 700,00	460 000,00	460 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	7 834 400,00	10 566 000,00	10 566 000,00
1641	Emprunts en euro	7 032 000,00	9 864 000,00	9 864 000,00
16449	Operations afferentes a option tirage	802 400,00	702 000,00	702 000,00
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		8 601 400,00	11 426 000,00	11 426 000,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00		
10222	Fctva	1 000,00		
165	Dépôts et cautionnements reçus	25 600,00		
165	Dépôts et cautionnements reçus	25 600,00		
18	Compte de liaison : affectation(BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	600 000,00	297 000,00	297 000,00
2762	Créance sur transfert de droits à déduc	600 000,00	297 000,00	297 000,00
Total des recettes financières		626 600,00	297 000,00	297 000,00

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES	9 228 000,00	11 723 000,00	11 723 000,00
-----------------------------------	---------------------	----------------------	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section d'exploitation	4 981 000,00	5 461 000,00	5 461 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)	3 169 000,00	4 178 000,00	4 178 000,00
28031	Frais d'études	4 300,00	4 290,00	4 290,00
28033	Frais d'insertion	200,00	180,00	180,00
28051	Dotation logiciels	28 000,00	26 090,00	26 090,00
281311	Batiments d exploitation	5 550,00	5 550,00	5 550,00
281315	Amortissement construction batiment adm	85 600,00	85 590,00	85 590,00
28151	Installations complexes spécialisées	34 650,00	34 630,00	34 630,00
281532	Reseaux d assainissement	334 300,00	327 790,00	327 790,00
28154	Matériel industriel	61 400,00	64 870,00	64 870,00
281728	Autres terrains	4 700,00	4 660,00	4 660,00
2817311	Amort construction batiment exploitation	21 950,00	22 000,00	22 000,00
281751	Installations complexes spécialisées	1 522 100,00	1 520 770,00	1 520 770,00
2817532	Amort reseaux d assainissement	845 650,00	1 871 600,00	1 871 600,00
2817562	Amort materiel specifique assainissement	60,00	60,00	60,00
281782	Matériel de transport	1 100,00	1 100,00	1 100,00
281784	Mobilier	50,00	50,00	50,00
281788	Autres	65 200,00	63 810,00	63 810,00
28181	Installations générales, agencements et	90,00	90,00	90,00
28182	Matériel de transport	82 800,00	74 920,00	74 920,00
28183	Matériel de bureau et matériel informat	6 700,00	4 830,00	4 830,00
28184	Mobilier	2 900,00	3 080,00	3 080,00
28188	Autres	1 700,00	2 140,00	2 140,00
4818	Charges à étaler	60 000,00	59 900,00	59 900,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION		8 150 000,00	9 639 000,00	9 639 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	600 000,00	297 000,00	297 000,00
2315	Installations , matériel et outillage t	600 000,00	297 000,00	297 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 750 000,00	9 936 000,00	9 936 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		17 978 000,00	21 659 000,00	21 659 000,00
+				
RESTES A REALISER N-1 (9)				
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		21 659 000,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 =DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (5)	Montant (5)
			a		b	b
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affect.	
23	Immobilisations en cours	
	Autres	

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2019	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 01/01/2019
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
AR045	20/12/2011	745 570,00	0,00	9 311,28	0,00	745 570,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)		745 570,00	0,00	9 311,28	0,00	745 570,00

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					68 843 553,23									
1641 Emprunts en euros (total)					67 843 553,23									
AR056	SFIL CAFFIL	13/12/2017	29/01/2018	01/05/2018	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.35 %	1,35	1,36	EUR	T	C	O	A-1
AR057	BANQUE POSTALE	04/12/2018	09/01/2019	01/05/2019	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.64 %	1,64	1,65	EUR	T	C	O	A-1
AC014	ARKEA	01/06/2010	01/06/2010	30/06/2011	1 500 000,00	F	Taux fixe à 3.88 %	3,68	3,68	EUR	A	P	O	A-1
AR 054	SFIL CAFFIL	10/12/2015	18/12/2015	01/04/2016	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.83 %	1,83	1,84	EUR	T	C	O	A-1
AR006	ARKEA	20/12/2006	01/01/2011	30/03/2011	200 000,00	F	Taux fixe à 3.64 %	3,64	3,69	EUR	T	C	O	A-1
AR010	SFIL CAFFIL	31/12/2010	31/12/2010	01/01/2011	500 000,00	F	Taux fixe à 4.67 %	4,67	4,82	EUR	T	C	O	A-1
AR011	SFIL CAFFIL	01/12/2011	01/12/2010	01/12/2011	85 421,72	C	Taux fixe 4.73% si Spread CMS EUR 30 ans(Postfixé)-CMS EUR 02 ans(Postfixé) >= 0% sinon (5.97% - 5 x spread)	4,73	4,80	EUR	A	P	O	A-1
AR012	CREDIT AGRICOLE	30/12/2004	01/11/2010	01/02/2011	160 000,00	V	TAM(Postfixé)-Floor 0.15 sur TAM(Postfixé) + 0.15	0,87	0,88	EUR	T	C	O	A-1
AR017	CAISSE D'EPARGNE	18/12/2009	25/12/2009	25/03/2010	2 000 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor - 0.4 sur Euribor 03 M) + 0.4	1,41	1,44	EUR	T	P	O	A-1
AR018	CAISSE D'EPARGNE	01/12/2008	29/12/2008	29/12/2009	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4.76 %	4,76	4,83	EUR	A	X	O	A-1
AR021	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2011	01/01/2011	06/03/2011	150 000,00	F	Taux fixe à 4.59 %	4,59	4,74	EUR	T	X	O	A-1
AR022	CREDIT AGRICOLE	17/04/2010	01/01/2001	05/01/2011	40 000,00	V	Moyenne de Euribor 03 M + 0.58	1,62	1,63	EUR	T	P	O	A-1
AR023	CREDIT AGRICOLE	29/03/2002	29/03/2002	05/10/2002	125 000,00	V	(Moyenne de Euribor 12 M + 1.4) + Cap 4.25 sur Moyenne de Euribor 12 M	5,00	5,09	EUR	T	X	O	A-1
AR024	CREDIT AGRICOLE	03/10/2008	05/12/2008	05/03/2009	75 894,74	F	Taux fixe à 5 %	5,00	5,00	EUR	A	C	O	A-1
AR027	CREDIT AGRICOLE	01/12/2006	01/01/2011	01/03/2011	126 008,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.14)-Floor -0.14 sur TAM(Postfixé)	0,57	0,57	EUR	T	C	O	A-1
AR028	CREDIT AGRICOLE	01/01/2011	01/01/2011	01/03/2011	22 802,00	V	Moyenne de Euribor 03 M-Floor -0.2 sur Moyenne de Euribor 03 M + 0.2	1,24	1,25	EUR	T	C	O	A-1
AR029	CREDIT AGRICOLE	10/07/2009	01/01/2011	10/07/2011	300 000,00	V	(Euribor 12 M + 2.241) + Cap 2.609 sur Euribor 12 M	3,53	3,58	EUR	A	P	O	A-1
AR030	CREDIT AGRICOLE	01/05/2005	01/01/2011	01/02/2011	65 000,00	F	Taux fixe à 5.25 %	5,25	5,35	EUR	T	P	O	A-1
AR031	CREDIT AGRICOLE	20/05/2005	01/01/2011	05/02/2011	60 358,77	F	Taux fixe à 4.15 %	4,15	4,22	EUR	T	P	O	A-1
AR035	CAISSE D'EPARGNE	13/12/2002	13/12/2002	13/03/2003	94 000,00	F	Taux fixe à 4.5 %	4,50	4,58	EUR	T	P	O	A-1
AR037	ARKEA	21/10/2006	21/10/2006	30/01/2008	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.05 %	4,05	4,05	EUR	A	P	O	A-1
AR040	CREDIT AGRICOLE	18/03/2008	20/03/2008	05/05/2009	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4.8 %	4,80	4,80	EUR	A	P	O	A-1
AR041	CREDIT AGRICOLE	11/02/2009	16/02/2009	05/05/2010	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.5 %	4,50	4,50	EUR	A	P	O	A-1
AR042	CREDIT AGRICOLE	07/12/2009	14/12/2009	05/01/2011	800 000,00	V	(Moyenne de Euribor 12 M + 2.47) + Cap 3.7 sur Moyenne de Euribor 12 M	3,70	3,70	EUR	A	P	O	A-1
AR043	CREDIT AGRICOLE	24/02/2010	25/02/2010	05/01/2011	2 000 000,00	V	Moyenne de Euribor 03 M + 0.53	1,41	1,42	EUR	T	P	O	A-1
AR044	CREDIT AGRICOLE	08/12/2010	09/12/2010	05/12/2011	4 000 000,00	V	Moyenne Euribor 12 M + 0.5	2,00	2,00	EUR	A	C	O	A-1
AR047	SFIL CAFFIL	13/12/2013	20/12/2013	01/03/2014	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.6 %	3,60	3,70	EUR	T	P	O	A-1

AR048	SFIL CAFFIL	13/12/2013	20/12/2013	01/03/2014	4 000 000,00	F	Taux fixe à 3.53 %	3,53	3,63	EUR	T	P	O	A-1
AR049	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/01/2014	20/01/2014	20/04/2014	4 500 000,00	F	Taux fixe à 3.61 %	3,61	3,71	EUR	T	P	O	A-1
AR050	ARKEA	26/04/2014	30/07/2014	30/10/2014	2 000 000,00	F	Taux fixe à 2.8 %	2,80	2,83	EUR	T	C	O	A-1
AR051	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/12/2014	12/12/2014	01/01/2016	1 454 068,00	V	Livret A + 1	2,00	2,00	EUR	A	P	O	A-1
AR052	CREDIT FONCIER DE FRANCE	03/12/2014	19/01/2015	19/04/2015	3 200 000,00	F	Taux fixe à 2.27 %	2,27	2,32	EUR	T	C	O	A-1
AR055	SFIL CAFFIL	12/07/2016	05/09/2016	01/01/2017	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.12 %	1,12	1,12	EUR	T	C	O	A-1
AS015	ARKEA	01/08/2005	01/08/2005	30/01/2006	1 300 000,00	F	Taux fixe à 3.39 %	3,39	3,43	EUR	T	P	O	A-1
AS016	ARKEA	24/12/2004	24/12/2004	30/03/2005	4 000 000,00	F	Taux fixe à 3.86 %	3,86	3,92	EUR	T	P	O	A-1
AS038	CREDIT AGRICOLE	01/06/2007	05/06/2007	05/06/2008	2 500 000,00	F	Taux fixe à 4.5 %	4,50	4,50	EUR	A	P	O	A-1
AS039	CREDIT AGRICOLE	06/11/2007	08/11/2007	05/02/2009	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4.91 %	4,91	4,91	EUR	A	P	O	A-1
ARCAP001	CREDIT AGRICOLE	10/04/2004	10/04/2004	01/07/2004	85 000,00	V	(Moyenne Euribor 06 M + 0.15)-Floor -0.15 sur Moyenne Euribor 06 M	2,24	2,25	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
AR045	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	20/12/2011	20/12/2011	17/09/2012	1 000 000,00	V	Moyenne de Euribor 03 M + 1.5	2,98	3,07	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
AR019	Agence de l'Eau Loire Bretagne	22/11/2002	22/01/2003	28/02/2006	194 610,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
AR036	Agence de l'Eau Loire Bretagne	31/05/2007	31/05/2007	31/05/2008	127 408,94	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
AR053	Agence de l'eau	16/07/2013	16/07/2013	31/12/2015	437 263,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					69 602 835,17									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2019											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				46 088 617,01					3 932 187,41	1 285 976,56		311 864,12
1641 Emprunts en euros (total)				45 343 047,01					3 888 907,41	1 277 000,55		311 497,64
AR056	N		A-1	4 812 500,00	19,08	F	Taux fixe à 1,35 %	1,36	250 000,00	63 703,13		10 042,46
AR057	N		A-1	0,00	25,06	F	Taux fixe à 1,64 %	0,00	150 000,00	65 896,11		12 968,48
AC014	N		A-1	990 530,35	10,5	F	Taux fixe à 3,68 %	3,68	74 673,74	36 451,52		16 943,85
AR 054	N		A-1	8 625 000,00	17	F	Taux fixe à 1,83 %	1,84	500 000,00	154 406,26		36 767,84
AR006	N		A-1	80 000,00	8	F	Taux fixe à 3,64 %	3,69	10 000,00	2 775,50		7,00
AR010	N		A-1	256 250,00	10	F	Taux fixe à 4,67 %	4,82	25 000,00	11 688,78		2 729,84
AR011	N		A-1	47 620,26	6,92	F	Taux fixe à 3,5 %	3,55	5 848,71	1 689,86		121,83
AR012	N		A-1	13 333,34	1,08	V	(TAM + 0.15)-Floor - 0.15 sur TAM	0,00	10 666,64	0,00		0,00
AR017	N		A-1	1 154 855,12	10,98	V	(Euribor 03 M-Floor - 0.4 sur Euribor 03 M) + 0.4	0,09	99 240,15	1 242,44		27,30
AR018	N		A-1	923 600,50	9,99	F	Taux fixe à 4,76 %	4,83	74 049,48	44 573,99		224,66
AR021	N		A-1	50 652,04	3,93	F	Taux fixe à 4,59 %	4,74	11 799,47	2 152,61		123,84
AR022	N		A-1	17 999,98	6,51	V	Moyenne de Euribor 03 M + 0,58	0,26	2 666,67	45,82		11,23
AR023	N		A-1	25 004,03	3,51	V	(Moyenne de Euribor 12 M + 1.4) + Cap. 4,25 sur Moyenne de Euribor 12 M	1,21	6 667,76	281,29		56,35
AR024	N		A-1	37 947,34	9,18	F	Taux fixe à 5 %	5,00	3 794,74	1 897,37		1 404,36
AR027	N		A-1	50 403,20	7,92	V	(TAM(Postfixé) + 0.14)-Floor -0.14 sur TAM(Postfixé)	0,00	6 300,40	0,00		0,00
AR028	N		A-1	5 700,55	4,92	V	Moyenne de Euribor 03 M-Floor -0.2 sur Moyenne de Euribor 03 M + 0.2	0,00	1 140,08	0,00		0,00
AR029	N		A-1	186 662,20	10,52	V	(Euribor 12 M + 2.241) + Cap 2.609 sur Euribor 12 M	2,09	14 375,81	3 898,65		1 783,09
AR030	N		A-1	25 140,95	4,58	F	Taux fixe à 5,25 %	5,35	4 788,03	1 226,65		174,22
AR031	N		A-1	46 858,35	16,34	F	Taux fixe à 4,15 %	4,22	2 023,02	1 913,42		283,15
AR035	N		A-1	26 306,14	3,95	F	Taux fixe à 4,71 %	4,79	6 122,10	1 131,94		25 400,00
AR037	N		A-1	327 233,46	3,08	F	Taux fixe à 4,05 %	4,05	77 002,88	13 252,96		9 301,38
AR040	N		A-1	922 662,30	9,34	F	Taux fixe à 4,8 %	4,80	74 043,42	44 287,79		26 710,63
AR041	N		A-1	655 670,29	10,34	F	Taux fixe à 4,5 %	4,50	47 370,98	29 505,16		17 949,82
AR042	N		A-1	539 071,48	11,01	V	(Moyenne de Euribor 12 M + 2.47) + Cap 3.7 sur Moyenne de Euribor 12 M	2,29	39 541,84	12 344,74		11 381,06
AR043	N		A-1	1 260 057,12	12,09	V	Moyenne de Euribor 03 M + 0,53	0,20	101 708,86	2 744,27		475,93
AR044	N		A-1	2 400 000,00	11,93	V	Moyenne Euribor 12 M + 0,5	0,34	200 000,00	8 160,00		672,02
AR047	N		A-1	745 265,69	9,92	F	Taux fixe à 3,6 %	3,70	58 991,09	26 400,94		2 058,82
AR048	N		A-1	2 981 062,16	9,92	F	Taux fixe à 3,53 %	3,63	235 964,30	103 550,34		8 075,16
AR049	N		A-1	3 703 683,05	15,05	F	Taux fixe à 3,61 %	3,71	185 678,10	133 028,11		25 400,00
AR050	N		A-1	1 575 000,00	15,58	F	Taux fixe à 2,8 %	2,83	100 000,00	43 050,00		6 958,15
AR051	N		A-1	1 337 793,12	26	V	Livret A + 1	1,75	41 036,43	23 411,38		22 631,07
AR052	N		A-1	2 600 000,00	16,05	F	Taux fixe à 2,27 %	2,32	160 000,00	58 457,55		11 231,45
AR055	N		A-1	4 500 000,00	17,75	F	Taux fixe à 1,12 %	1,12	250 000,00	49 350,00		11 770,65
AS015	N		A-1	557 311,08	6,83	F	Taux fixe à 3,39 %	3,43	71 784,18	17 986,70		2 773,04
AS016	N		A-1	1 535 664,84	6	F	Taux fixe à 3,86 %	3,92	232 007,77	55 945,23		138,24
AS038	N		A-1	1 396 991,46	8,43	F	Taux fixe à 4,5 %	4,50	129 325,74	62 864,62		32 574,85
AS039	N		A-1	926 383,25	9,09	F	Taux fixe à 4,91 %	4,91	73 961,66	45 485,42		37 725,84
ARCAP001	N		A-1	2 833,36	0,25	V	(Moyenne Euribor 06 M + 0.15)-Floor -0.15 sur Moyenne Euribor 06 M	0,00	2 833,36	0,00		0,00
GENERALISATION DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION AU 01/01/2019: INTEGRATION DES EMPRUNTS EN COURS									548 500,00	152 200,00		0,00
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)				745 570,00					43 280,00	8 976,01		366,47
AR045	N		A-1	745 570,00	12,71	V	Euribor 03 M + 1.5	1,21	43 280,00	8 976,01		366,47
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)				698 909,89					74 716,77	0,00		0,00

1681 Autres emprunts (total)				698 909,89					74 716,77	0,00		0,00
AR019	N		A-1	25 948,00	1,16	F	Taux fixe à 0 %	0,00	12 974,00	0,00		0,00
AR036	N		A-1	33 975,71	3,42	F	Taux fixe à 0 %	0,00	8 493,93	0,00		0,00
AR053	N		A-1	638 986,18	12	F	Taux fixe à 0 %	0,00	53 248,84	0,00		0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général				0,00	46 787 526,90				4 006 904,18	1 285 976,56	0,00	311 864,12

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable sur la durée du contrat A														
TOTAL A														
Barrière simple B														
TOTAL B														
Option d'échange C														
TOTAL C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E														
Autres types de structures F														
TOTAL F														
TOTAL GENERAL														

NEANT

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1: Indice zone euro / 2: Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3: Ecart indice zone euro / 4: Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5: Ecarts d'indices hors zone euro / 6: Autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1. 4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	41				
	% de l'encours	100,00%				
	Montant en euros	46 787 527 €				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	IV A1.5
--	--------------------------

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)	A1.5
--	-------------

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture										Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (charge ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)														
Taux variable simple (total)														
Taux complexe (total) (2)														
Total		0					0				0	0		0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, désigner une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme le simple addition d'un taux fixe de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer si l'ajut des DRIAF, dans quelle CCF: NULON, TUNEL, SOUTERRAIN.
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture		
		Index	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux						
Taux fixe											
Taux variable simple											
Taux complexe (total) (2)											
Total							0	0			

(5) Indiquer l'index utilisé ou le formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vente du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt (exemple A1 : CI) la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1010077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restant
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A2 A3.1 A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée	

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciation (2)						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

--	--	--	--	--	--	--

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) I
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		5 509 000,00	5 509 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	4 008 000,00	4 008 000,00
1641	Emprunts en euro	3 889 000,00	3 889 000,00
16441	Operations afferentes a emprunt	44 000,00	44 000,00
1681	Autres emprunts	75 000,00	75 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres(B)		1 501 000,00	1 501 000,00
10	Reversement de dotations et fonds divers		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>	1 501 000,00	1 501 000,00
139111	Amortissement subv eqpt agence eau	740 990,00	740 990,00
139118	Amort subv etat et etabli pub nat autres	20 100,00	20 100,00
13912	Régions	14 850,00	14 850,00
13913	Départements	38 850,00	38 850,00
13914	Communes	27 770,00	27 770,00
13915	Groupements de collectivités	132 740,00	132 740,00
13916	Autres établissements publics locaux	270,00	270,00
13917	Budget communautaire et fonds structure	160 150,00	160 150,00
13918	Autres	365 280,00	365 280,00
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	5 509 000,00			5 509 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) III
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		9 936 000,00	9 936 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		297 000,00	297 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		
10222	Fctva		
138	Autres subv. d'invest. non transférables		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières	297 000,00	297 000,00
2762	Créance sur transfert de droits à déduc	297 000,00	297 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		9 639 000,00	9 639 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	<i>Participations et créances rattachées à des particip.</i>		
27	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	4 118 100,00	4 118 100,00
28031	<i>Frais d'études</i>	4 290,00	4 290,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	180,00	180,00
28051	<i>Dotation logiciels</i>	26 090,00	26 090,00
281311	<i>Batiments d exploitation</i>	5 550,00	5 550,00
281315	<i>Amortissement construction batiment adm</i>	85 590,00	85 590,00
28151	<i>Installations complexes spécialisées</i>	34 630,00	34 630,00
281532	<i>Reseaux d assainissement</i>	327 790,00	327 790,00
28154	<i>Matériel industriel</i>	64 870,00	64 870,00
281728	<i>Autres terrains</i>	4 660,00	4 660,00
2817311	<i>Amort construction batiment exploitation</i>	22 000,00	22 000,00
281751	<i>Installations complexes spécialisées</i>	1 520 770,00	1 520 770,00
2817532	<i>Amort reseaux d assainissement</i>	1 871 600,00	1 871 600,00
2817562	<i>Amort materiel specifique assainissement</i>	60,00	60,00
281782	<i>Matériel de transport</i>	1 100,00	1 100,00
281784	<i>Mobilier</i>	50,00	50,00
281788	<i>Autres</i>	63 810,00	63 810,00
28181	<i>Installations générales, agencements et</i>	90,00	90,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	74 920,00	74 920,00
28183	<i>Matériel de bureau et matériel informat</i>	4 830,00	4 830,00
28184	<i>Mobilier</i>	3 080,00	3 080,00
28188	<i>Autres</i>	2 140,00	2 140,00
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>		
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>		
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>	59 900,00	59 900,00
4818	<i>Charges à étaler</i>	59 900,00	59 900,00

IV - ANNEXES		IV	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES		A4.2	
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers		
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations		
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	5 461 000,00	5 461 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	9 936 000,00				9 936 000,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	5 509 000,00
Ressources propres disponibles	IV	9 936 000,00
Solde	V=IV-II (6)	+4 427 000,00

(1) Les comptes 15, 189, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - Vue d'ensemble.

(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat. (4)		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprises sur provisions (3)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
D002 (5)			R002 (5)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)
A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		13	Subventions d'équipement	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
Opérations d'équipement n° ...(1 ligne par opé.)			22	Immobilisations reçues en affectation	
...			23	Immobilisation en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		106	Réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		18	Compte de liaison : affectation à ...	
18	Compte de liaison : affectation à ...		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		27	Autres immobilisations financières	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section d'exploitation	
D 001 (4)			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			R 001 (4)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)
Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 4581					RECETTES 4582				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3)
4581					4582	- Financement par le tiers			
						- Financement par d'autres tiers			
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				040	- Financement par le service (contrepartie 6742)			
					041	- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N+1 + Recettes nouvelles votées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :			
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N(2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
<i>Financement par le mandant et d'autres tiers (5)</i>				
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>				
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>				
<i>Annulations sur dépenses (c) (6)</i>				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
<i>Financement par le mandant et d'autres tiers (7)</i>				
<i>040 Financement par le mandataire</i>				
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>				
<i>Annulations sur recettes (d) (6)</i>				
Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux 06/01/2014

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :			
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N(2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
<i>Financement par le mandant et d'autres tiers (5)</i>				
040 <i>Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>				
041 <i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
<i>Financement par le mandant et d'autres tiers (7)</i>				
040 <i>Financement par le mandataire</i>				
041 <i>Financement par emprunt à la charge du tiers</i>				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux 06/01/2014

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT 5art. L. 2313-1 6°, L5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice en (8)	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	(5)Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8)	en capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
(2) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture : Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunt	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II

Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II
--	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS recus	B1.7

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES (1)

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités						
8018	Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés (1)						
	TOTAL						

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : "l'organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne "Dette en capital 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N. La colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

B1.7 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	TOTAL						
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						

IV - ANNEXES	IV	IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1 B2.2	ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1 B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT				B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT			
N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1) (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT				B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT			
N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1) (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7	0	7	4	0	4
Rédacteur	B	4			1		1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2			2		2
Adjoint administratif	C	1			1		1
FILIERE TECHNIQUE (c)		61	0	61	50,62	1	51,62
Ingénieur	A	4			4		4
Technicien principal de 1ère classe	B	2			1,8		1,8
Technicien principal de 2ème classe	B	4			4		4
Technicien	B	6			4		4
Agent de maîtrise principal	C	9			8		8
Agent de maîtrise	C	12			9,82		9,82
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3			2		2
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	15			12		12
Adjoint technique	C	6			5	1	6
FILIERE SOCIALE (d)		0	0	0			
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0	0	0			
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0	0	0			
FILIERE SPORTIVE (g)		0	0	0			
FILIERE CULTURELLE (h)		0	0	0			
FILIERE ANIMATION (i)		0	0	0			
FILIERE POLICE(j)		0	0	0			
EMPLOIS NON CITES (k)		0	0	0			
Agents de droit privé						5	5
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		68	0	68	54,62	6	60,62

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT

Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
5 Agents de droit privé 1 Adjoint technique	C	TECH				
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
1 Apprenti	AUTRE	TECH			A	APPRENTI
3,05 Agents de droit privé						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3,1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité
 3-b : article 3,1ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
 3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de ter est inférieure à 50%.
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.
 38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI) . Les contrats particuliers devront être labellisés "A/Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale , les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un co à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi N° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale , les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

amps

ontrat

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.3

**C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L' ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C3
ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1).				
Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPIC, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 80
 Nombre de membres présents 66
 Nombre de suffrages exprimés 79
 VOTES : Pour 79
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 28/01/2019

Présenté par La Présidente(1),
 A Saint-Brieuc le 7 février 2019

Délibéré par le Conseil d'Agglomération (2), réunion en session ordinaire
 A Saint-Brieuc, le 7 février 2019

Les membres du Conseil d'Administration(2)

(The following section contains numerous handwritten signatures in blue ink, many of which are crossed out with diagonal lines. Some legible names include: Del Zotta, Boule, Benze, Robureau, Le Guide, and others. There are also some illegible scribbles and initials.)

Certifié exécutoire par(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 1.1.FEV.2019, et de la publication le 1.1.FEV.2019
 A le 1.1.FEV.2019
 S^t-Brieuc

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.